

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ammonium hydroxide solution
FDS-nombre : 000000020199
Type de produit : Mélange
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Téléphone : (49) 5137-999 0
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : SafetyDataSheet@Honeywell.com
Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
: Centre de contrôle de poison:
France: +33(0)145425959

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Corrosion cutanée Catégorie 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

P305 + P351 + P338 personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui : ammoniac, solution aqueuse
doivent être listés sur
l'étiquette

2.3. Autres dangers

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Provoque une irritation du système respiratoire.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
ammoniac, solution aqueuse	1336-21-6 007-001-01-2 01-2119488876-14 215-647-6	Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335; Système respiratoire Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 25 % - < 50 %	STOT SE 3; H335:>= 5 %

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion:

Si une personne est susceptible d'avoir avalé cette substance, et est encore consciente, lui faire boire d'eau. La conduire immédiatement chez un médecin, munie de cette fiche

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de substances corrosives peut provoquer un oedème toxique pulmonaire., Provoque des brûlures de la peau., Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité., En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac., Peut provoquer une diminution de la capacité respiratoire et des atteintes aux poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

De l'ammoniaque gazeux peut être libéré à des températures élevées.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Éviter la peau sans protection
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser uniquement des équipements résistant aux bases.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. De l'ammoniaque gazeux peut être libéré à des températures élevées. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Le produit lui-même ne brûle pas.

Mesures d'hygiène:

Entreposer séparément les vêtements de travail. Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
ammoniac, solution aqueuse	EU ELV TWA	14 mg/m3 20 ppm		Indicatif
ammoniac, solution aqueuse	EU ELV STEL	36 mg/m3 50 ppm		Indicatif
ammoniac, solution aqueuse	INRS (FR) VLE	14 mg/m3 20 ppm		Règlement impératif (VRC)
ammoniac, solution aqueuse	INRS (FR) VME	7 mg/m3 10 ppm		Règlement impératif (VRC)

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées

STEL - Valeur limite à court terme

INRS (FR) - France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France (VLEP), INRS ED 984, tel que modifié.

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

INRS (FR) - France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France (VLEP), INRS ED 984, tel que modifié.

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
ammoniac, solution aqueuse	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		6,8mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
ammoniac, solution	Travailleurs /		47,6 mg/m3	Inhalation	

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

aqueuse	Aigu - effets systémiques				
ammoniac, solution aqueuse	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		47,6 mg/m3	Inhalation	
ammoniac, solution aqueuse	Travailleurs / Aigu - effets locaux		36 mg/m3	Inhalation	
ammoniac, solution aqueuse	Travailleurs / Long terme - effets locaux		14 mg/m3	Inhalation	
ammoniac, solution aqueuse	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		6,8mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
ammoniac, solution aqueuse	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		23,8 mg/m3	Inhalation	
ammoniac, solution aqueuse	Consommateurs / Aigu - effets systémiques		23,8 mg/m3	Inhalation	
ammoniac, solution aqueuse	Consommateurs / Long terme - effets locaux		2,8 mg/m3	Inhalation	
ammoniac, solution aqueuse	Consommateurs / Aigu - effets locaux		7,2 mg/m3	Inhalation	
ammoniac, solution aqueuse	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		6,8mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
ammoniac, solution aqueuse	Consommateurs / Aigu - effets systémiques		6,8mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
ammoniac, solution	Consommateurs		6,8mg/kg	Ingestion	

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

aqueuse	rs / Long terme - effets systémiques		bw/d		
ammoniac, solution aqueuse	Consommateu rs / Aigu - effets systémiques		6,8mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
ammoniac, solution aqueuse	Eau douce: 0,00135 mg/l	
ammoniac, solution aqueuse	Eau de mer: 0,00135 mg/l	
ammoniac, solution aqueuse	Sol: 0,0221 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Type protégeant de l'ammoniac/des amines

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

Matière des gants: Viton®
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,7 mm
Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|-------------------|---|----------------------------|
| (a) État physique | : | liquide |
| (b) Couleur | : | incolore |
| (c) Odeur | : | nauséabonde
ammoniacale |

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

- (d) Point de fusion/point de congélation : -92 °C
- (e) Point/intervalle d'ébullition : 37,7 °C
à 1.013 hPa
- (f) Inflammabilité : Non applicable
- (g) Limites inférieure et supérieure d'explo : Limite d'explosivité, inférieure
15 % (v)
: Limite d'explosivité, supérieure
30,2 % (v)
- (h) Point d'éclair : Non applicable
- (i) Température d'auto-inflammation : 630 °C
651 °C
- (j) Température de décomposition : Pas de décomposition en utilisation conforme.
- (k) pH : alcalin
(non dilué)
- (l) Viscosité, cinématique : 1,3 mm²/s
- (m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité:
complètement miscible
- (n) Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow -0,64
- (o) Pression de vapeur : 1.900 hPa
à 50 °C
837 hPa
à 20 °C
- (p) Densité et / ou densité relative : env. 0,90 g/cm³
à 20 °C

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

(q) Masse volumique
apparente : Non applicable

(q) Densité de vapeur
relative : donnée non disponible

(r) Caractéristiques de la
particule : donnée non disponible

9.2 Autres informations

La valeur de la température d'inflammation se rapporte à la substance pure.

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme
comburant.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.5. Matières incompatibles

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

Acides
Halogènes

10.6. Produits de décomposition dangereux

De l'ammoniaque gazeux peut être libéré à des températures élevées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë par inhalation:

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèce: Lapin

Classification: Corrosif

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèce: Lapin

Classification: Corrosif

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Espèce: Cochon d'Inde

Classification: non sensibilisant

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

Méthode d'Essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE Ligne directrice 474
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"
Résultat: négatif

(g) Toxicité pour la reproduction:

Method: Ligne directrice 422 de l'OCDE pour les essais
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 408 mg/kg bw/d
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

(h) STOT-exposition unique:

donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 50 jr
NOAEL: 0,035 mg/kg

(j) Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
Risque de lésions graves des poumons (par inhalation).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
CL50
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

Valeur: 0,89 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50
Espèce: Poisson
Valeur: 0,89 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Ammoniac

Concentration minimale avec effet observé
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Valeur: 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 73 jr
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité des plantes aquatiques:
CE50
Essai en statique
Espèce: Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)
Valeur: 2.700 mg/l
Durée d'exposition: 18 jr

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
CL50
Espèce: Daphnia magna
Valeur: 101 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:
NOEC
Espèce: Daphnia magna
Valeur: 0,79 mg/l
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
Non applicable

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:2672

IMDG:2672

IATA:2672

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:AMMONIAC EN SOLUTION

IMDG:AMMONIA SOLUTION

IATA:Ammonia solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:8

IMDG: 8

IATA: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:III

IMDG: III

IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui

Polluant marin: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG18) – ALKALIS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : E1: Danger pour l'environnement aquatique Number in Regulation: 1.3.1	Quantité: 100.000 kg Quantité: 200.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

ammoniac, solution aqueuse : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024

lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

Ammonium hydroxide solution

05003-2.5L

Version 1.6

Date de révision
26.01.2024
